
Lettre du citoyen Coulomb au ministre de la guerre, en annexe de la séance du 13 brumaire an II (3 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Coulomb au ministre de la guerre, en annexe de la séance du 13 brumaire an II (3 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 237;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41490_t1_0237_0000_14;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

surveillance de la commune de La Fère invitent la Convention à rester à son poste et la félicitent sur son énergie.

XII.

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE RÉUNIE A CELLE DE CHATEAUROUX (1).

Suit un extrait de cette adresse d'après le Bulletin de la Convention (2).

La Société populaire du département de l'Indre réunie à celle de Châteauroux, invite la Convention nationale à rester à son poste et demande qu'elle s'occupe de l'institution des écoles primaires.

XIII.

BARÈRE DONNE LECTURE : 1^o D'UNE LETTRE DU CITOYEN COULOMB AU MINISTRE DE LA GUERRE; 2^o D'UNE LETTRE DU CITOYEN SANÉ AU MÊME MINISTRE; 3^o D'UNE LETTRE DU GÉNÉRAL DE BRIGADE JOSEPH DURRÉ (3).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (4).

Barère lit les lettres suivantes :

Lettre du citoyen Coulomb au ministre de la guerre le 7 du 2^e mois de l'an II de la République.

Citoyen ministre, l'armée navale est régénérée, la ville de Brest est régénérée; le club est régénéré et je crois fermement que le premier port de la République soutiendra avec énergie les principes montagnards. Il est entré hier une frégate anglaise de 32 pièces de canon, dont 26 de 12, prise faite par la frégate la *Carmagnole*. Il paraît,

2^e décade du 2^e mois de l'an II (dimanche 3 novembre 1793).

(1) L'adresse de la Société populaire du département de l'Indre n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 13 brumaire; mais elle figure par extrait dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Bulletin de la Convention* du 3^e jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (dimanche 3 novembre 1793).

(3) Ces lettres ne sont pas mentionnées au procès-verbal de la séance du 13 brumaire an II, mais elles sont reproduites en entier ou par extrait dans les comptes rendus de cette séance publiés par les divers journaux de l'époque et par le *Bulletin de la Convention*.

(4) *Moniteur universel* [n^o 44 du 14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 180, col. 2 et n^o 45 du 15 brumaire an II (mardi 5 novembre 1793), p. 181, col. 1]. Le *Bulletin de la Convention* du 13 brumaire (dimanche 3 novembre 1793) et le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n^o 411, p. 191) reproduisent textuellement le texte des lettres publiées par le *Moniteur*. D'autre part, l'*Auditeur national* [n^o 408 du 14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 4] a résumé ces lettres dans les termes suivants :

« Le rapporteur (Barère) a ensuite rendu compte de deux avantages remportés sur les Anglais par les troupes de la République. Quelques navires anglais s'étant approchés des côtes, vers Montreuil, le feu des batteries des côtes les a obligés de se retirer, et l'un d'eux en a été si endommagé qu'il est venu échouer sur la côte. Sa cargaison est très considé-

par les papiers publics, qu'on a trouvé à bord de la frégate anglaise, que ces messieurs comptaient prendre Dunkerque, Calais et Saint-Omer, cette campagne, et qu'ils réservaient la ville de Paris pour la campagne prochaine (1). Qui compte sans son hôte, compte deux fois.

Signé : COULOMB.

Le citoyen Sané, principal chef des bureaux civils de la marine, au ministre de la guerre. — Brest, le 7 du 2^e mois de l'an II de la République.

Citoyen ministre, j'ai l'honneur de vous informer de la rentrée à Brest des deux divisions des six frégates destinées pour croisière; une d'elles nous a conduit la frégate anglaise la *Thémis*, de 32 canons, dont 26 de 12 en batterie. Comme cette frégate avait précédemment rendu un combat contre une frégate française dont on ignore encore le nom, il en est résulté que 71 ennemis ont été blessés. Je les ai fait conduire à l'hôpital de la marine, où ils seront traités avec toute l'humanité possible. Ces frégates ont aussi arrêté plusieurs navires anglais, chargés pour des puissances ennemies. De ce nombre cinq sont arrivés à Brest et un à Lorient.

Signé : SANÉ.

Le général commandant la 12^e division écrit de Montreuil le 7 du 2^e mois, que le 6, plusieurs frégates anglaises, accompagnées de plusieurs lougres et de plusieurs cutters, courant du sud au nord, se sont approchées de la côte du district de Montreuil, située entre la Canche et l'Authie qu'elles paraissaient menacer.

Un de ces bâtiments à 3 mâts, que nous avions jugé être une frégate, s'étant placé sous le feu des batteries du poste du Haut-Banc, a été vivement canonné. Il chercha alors à s'éloigner; mais la mer étant orageuse, et ayant été endommagé par le canon, il est venu se briser pendant la nuit sur les bancs de la baie d'Authie. Dix hommes de son équipage ont été noyés; le reste, qui a été fait prisonnier, sera conduit aujourd'hui à Montreuil. Sa cargaison était considérable en beurre et en porc salé : 200 tonneaux ont été sauvés et emmagasinés. J'ai donné ordre à 60 cavaliers de se porter à la côte autant pour sa surveillance que pour le maintien de l'ordre.

Le général de brigade,

JOSEPH DURRÉ.

Barère. J'ajoute aux faits énoncés dans la lettre du citoyen Coulomb, que le capitaine anglais ayant prié qu'on le renvoyât sur sa parole, Jean-Bon-Saint-André, avec toute la dignité du représentant d'un peuple libre, lui a

table. La *Carmagnole* vient de conduire dans le port de Brest la *Thémis*, frégate anglaise de 32 canons, et 5 autres bâtiments anglais ont été pareillement conduits à Brest et à Lorient. L'auteur de la lettre annonçant ces avantages ajoute : « Ces messieurs les Anglais ne voulaient prendre pour le moment que Brest, Dunkerque, Calais et quelques autres places maritimes; ils réservaient la prise de Paris pour l'année prochaine.

« Le représentant du peuple Saint-André, en s'adressant à un capitaine anglais, lui a dit : « Si nous nous modelions sur le lâche Hood, qui a fait assassiner à Toulon un représentant du peuple, nous ne devrions avoir aucune pitié pour vous; mais les Français savent être généreux. »

(1) Rires, d'après le *Mercur universel* [14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 62, col. 2].